Exemplaire à conserver

Sainte Anne Brest

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

TARIFS

➢ PARTICIPATION DES FAMILLES

La participation des familles intègre la participation aux investissements immobiliers et équipements mobiliers de l'établissement scolaire et les frais afférents à l'enseignement religieux et à l'exercice du culte.

Des cahiers d'exercices, des sorties pédagogiques scolaires ou des activités facultatives et les fournitures artistiques (option lycée) vous seront facturés en plus (information connue en début d'année scolaire).

La facturation intervient fin octobre : elle est annuelle pour ceux qui optent pour le prélèvement automatique mensuel ou, trimestrielle pour ceux qui préfèrent un règlement par chèque ou en espèces.

« Les Factures sont désormais consultables UNIQUEMENT sur « SCOLINFO » avec les codes reçus en début d'année. Vous recevrez au préalable un mail vous avisant de leur disponibilité. »

	Collège	**Lycée**	**Prépa CPGE 1ère année**	**Prépa CPGE 2ème année**
Participation des familles annuelle	**632€**	**756€**	**1097€**	**1097€**
⇒Facture annuelle : prélèvement/10mois (octobre à juillet)	**1/10ème par mois de la facturation annuelle**			
⇒ Facture trimestrielle : chèque ou espèces (octobre, février, mai)	***Par tiers***			
⇒ Facture semestrielle : chèque ou espèces (octobre, février)				***Par moitié***

REDUCTIONS DE PARTICIPATION DES FAMILLES ANNUELLES

Une réduction est appliquée aux familles à partir du 2ème enfant scolarisé :

	COLLEGE	**LYCEE**	**PREPAS 1ère année**	**PREPAS 2ème année**
2ème enfant	-88€	-105€	-154€	-154€
3ème enfant	-145€	-174€	-373 €	-373 €
4ème enfant	-183€	-219€		
5ème enfant	-214€	-257€		

➢ PARTICIPATION A LA SECTION INTERNATIONALE

La participation à la section internationale est hors participation des familles, elle est constituée par la rémunération, les frais de formation et de déplacement aux examens des professeurs hors contrat éducation nationale, appréciée sur le cursus.

NIVEAU	***COUT DE LA SECTION INTERNATIONALE***
6ème	***933€***
5ème à 3ème	***945€***
2nd à Term	***955€***

➢ *RESTAURATION*

❋ ***SELF*** -les collégiens et les lycéens peuvent **s'abonner** au self. Des abonnements de 1 à 5 repas sont proposés.

S'abonner veut dire s'engager à prendre les repas retenus. Cet engagement vaut pour tout trimestre entamé. Seules les absences pour maladie d'une semaine complète et pour voyages et stages seront prises en compte, pour les demandes de remboursement de repas à l'exclusion de tout autre motif. En revanche il ne sera pas tenu compte des absences pour convenance personnelle.

Le prix du repas-abonné est de 5.30 euros ; le prix du repas occasionnel est de 5,80 euros.

❋ ***CAFÉTÉRIA*** - les lycéens ont le choix du mode de restauration : le self et (ou) la cafétéria.

Celle-ci est réservée aux lycéens et aux élèves des classes préparatoires.

➢ *INFORMATION*

Si vous rencontrez des difficultés durables ou passagères, n'hésitez pas à en informer la comptabilité. En effet l'établissement reçoit chaque année des aides de la part des instances régionales et départementales en fonds sociaux. Une commission composée de la directrice, de l'attachée de gestion et de la comptable examinera les demandes.